Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260122-D001_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 13 - votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Janvier 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Marie-Pierre RICORDEL, Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Yvon RIALLAND.

001/2026 Subvention exceptionnelle Boule bretonne - 2026

Avec l'accord de la municipalité, l'association Boule Bretonne a aménagé un nouveau terrain de boule, la Commune participant à l'achat des matériaux et les membres de l'association se chargeant de la réalisation des travaux.
Il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 250 € afin de couvrir l'achat des matériaux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR,

- ☐ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Boule bretonne.
- ☐ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.